

COLLIGNON Mathias

(1878 - 1958)

Berdorf

Patents (details)

1 - Appareil déchargeur de foin, paille, luzerne et autres matières analogues

FR patent 652944
Application date 17 April 1928

La présente invention concerne un appareil destiné à décharger le foin, la luzerne, la paille d'avoine et autres matières analogues, et à les entasser dans les granges, sur les meules, ou autres lieux de dépôt ou d'utilisation.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple:

Fig. 1 et 2, deux vues extérieures de l'installation de face et de profil ;

Fig. 3, le détail des ailes du ventilateur.

L'appareil consiste principalement en un ventilateur-exhausteur 1, sur les particularités duquel on reviendra ci-après. Ce ventilateur est placé, dans la construction ordinaire donnée ici à simple titre d'exemple, sur un chariot quelconque, destiné à le déplacer. Il est muni d'un couloir de réception 2, dans lequel on lance le foin à transporter, et d'où il est aspiré par le ventilateur, qui l'envoie sous pression dans un canal 3, canal dont la forme et la longueur sont choisies de façon à décharger son contenu à la place désirée.

Le point important de cet appareil est la disposition intérieure du ventilateur. Les ailes 8 du ventilateur (fig 3 et 4) sont fixées à un disque plein 7, qui lui-même est monté sur un arbre 4, muni de paliers 6. Le ventilateur peut être actionné au moyen d'une poulie de transmission 5, comme représenté dans l'exemple choisi, ou de toute autre manière. Le disque du ventilateur porte ordinairement six ailes; mais il va de soi que ce nombre peut être modifié.

La forme des ailes est très importante, car il fallait parvenir à trouver un système d'ailes qui, tout en assurant au ventilateur un bon rendement, empêche les tiges et les longues feuilles des matières à transporter, de s'enlacer autour des organes en rotation ou de se former en pelotes, et d'entraver ainsi la marche de l'arbre de transmission.

On a solutionné ce problème en donnant aux ailes la forme représentée dans les fig 3 et 4, c'est-à-dire des tôles découpées en forme de giges, recourbées vers l'arrière par rapport au sens de la marche de l'appareil, et dont le bord libre 9 est également légèrement recourbé vers l'extérieur en calotte de sphère.

Entre le bord libre de ces ailes, et la paroi extérieure du ventilateur, du côté du trou d'aspiration, il faut laisser un espace libre approprié qui, dans le cas normal, est approximativement de huit centimètres.

Corresponding patent

LU

